



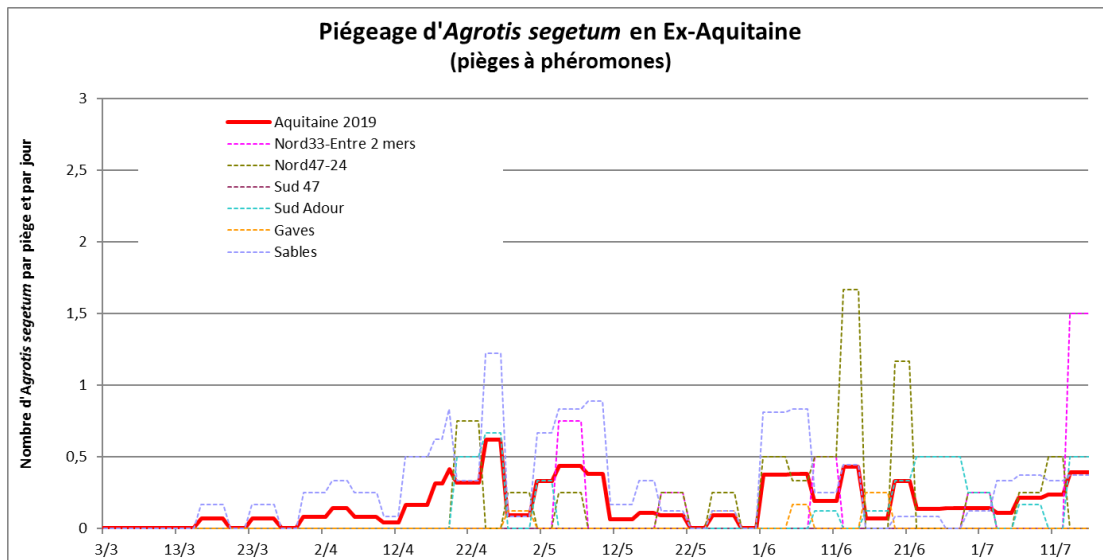
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

16 JUILLET
2019

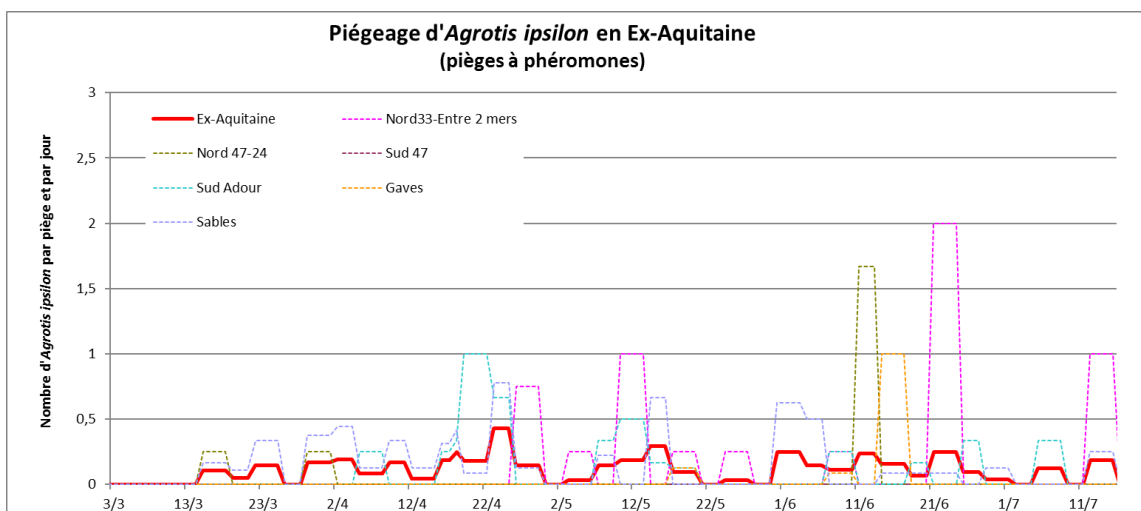
AGROTIS SEGETUM

Le 11 juillet, 5 captures ont été enregistrées dans 2 des 12 pièges relevés, dans le secteur Nord 47-24 et dans les Sables. Cette semaine, 11 nouvelles captures ont été enregistrées dans 3 des 7 pièges relevés, dans le Nord 47 – 24, le Sud Adour et les Sables.



AGROTIS IPSILON

Le 11 juillet, 6 captures ont été enregistrées dans 3 des 12 pièges relevés, dans le Pays Basque. Cette semaine, 6 captures ont été enregistrées dans 2 des 8 pièges relevés, dans le Nord 33-Entre-deux-Mers et le Sud-Adour.





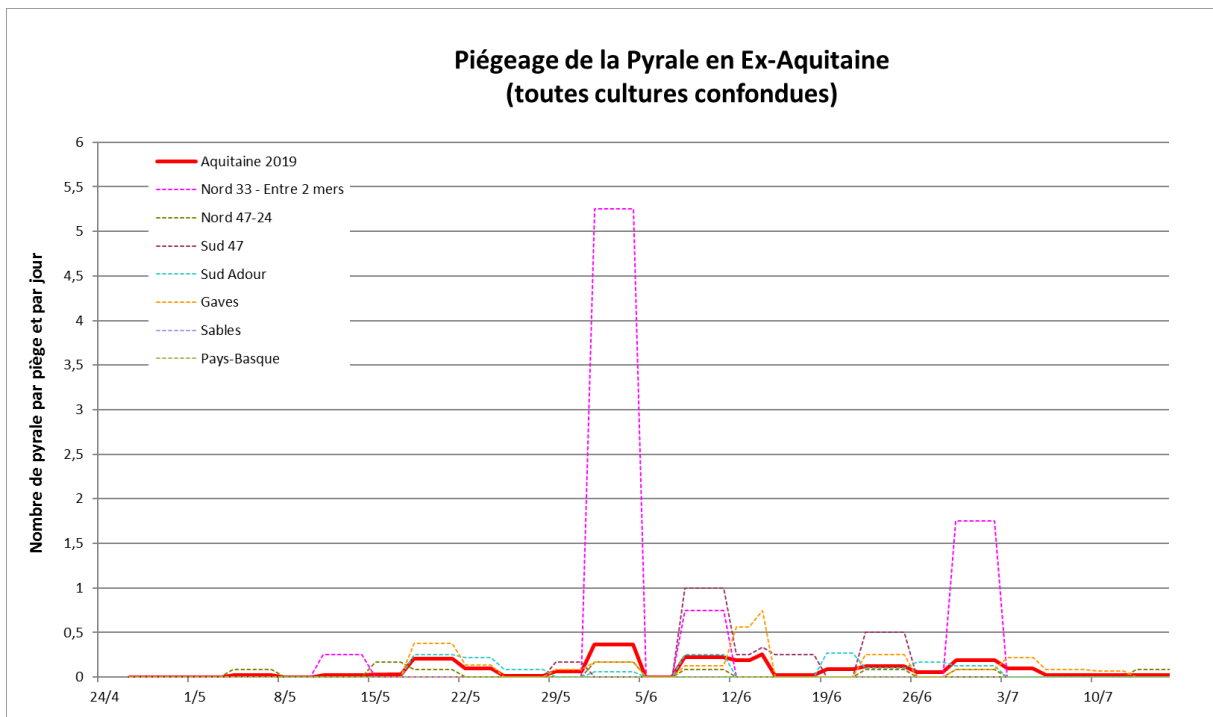
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BEAUPYRALE

16 JUILLET
2019

- **Piégeage à phéromones**

Le 11 juillet, 1 capture été enregistrée dans 2 des 16 pièges relevés, dans le secteur des Gaves. Cette semaine, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 12 pièges relevés dans le secteur Nord-47-24.



- **Piégeage lumineux**

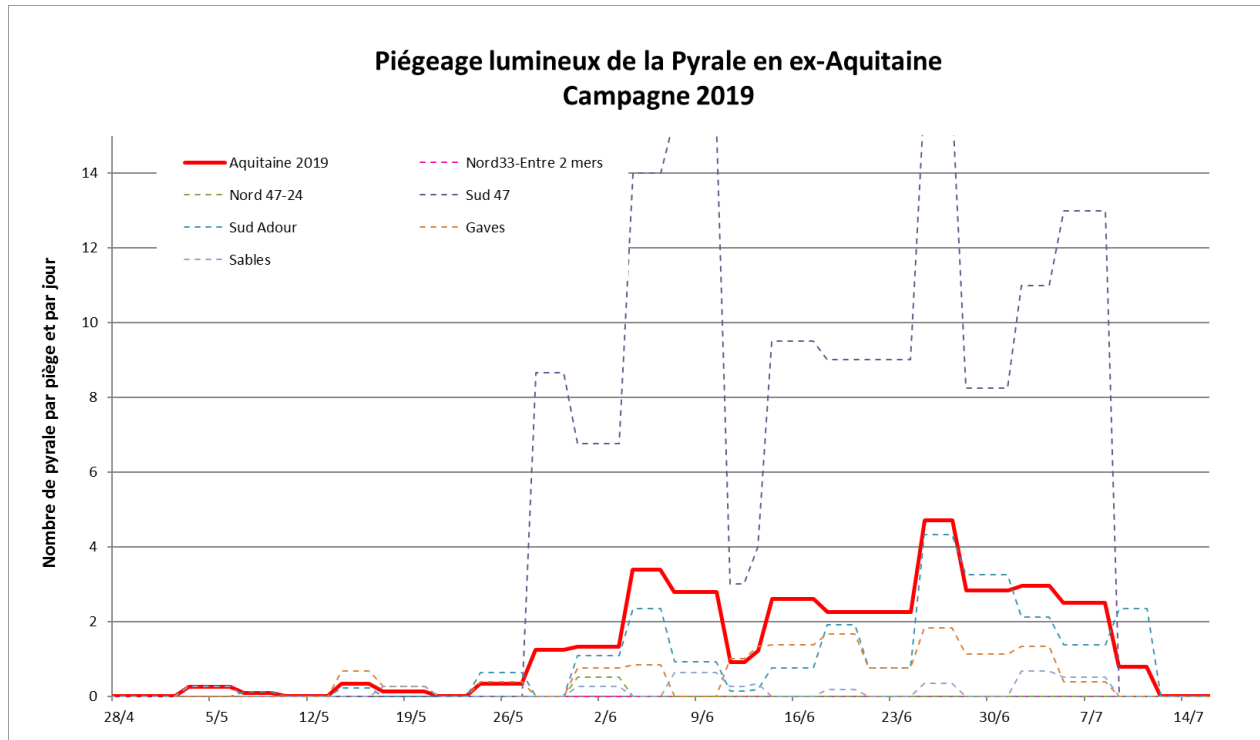
Le 11 juillet, 7 captures ont été enregistrées dans un des 7 pièges relevés, dans le secteur Sud Adour. Cette semaine, aucune capture dans le seul piège relevé.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

16 JUILLET
2019



✿ SESAMIE

- **Piégeage à phéromones**

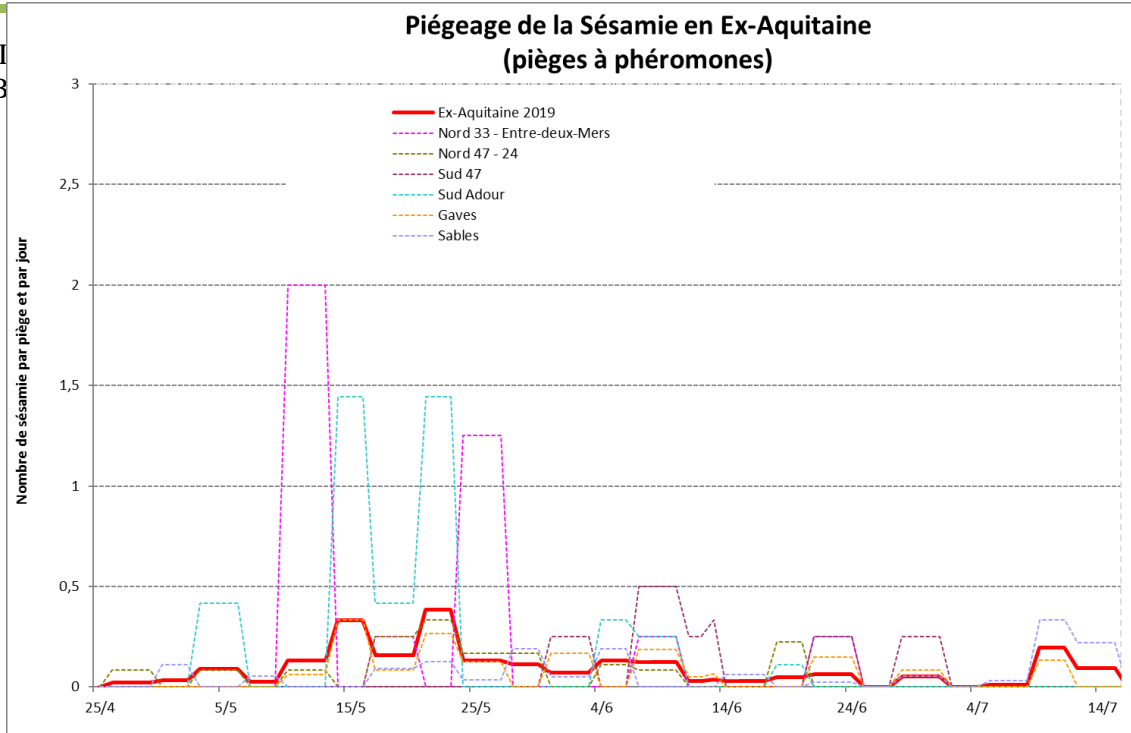
Le 11 juillet, 10 papillons ont été capturés dans 2 des 18 pièges relevés, dans les secteurs des Sables et des Gaves. Cette semaine, 7 captures ont été enregistrées dans 1 des 17 pièges relevés, dans le secteur des Sables.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

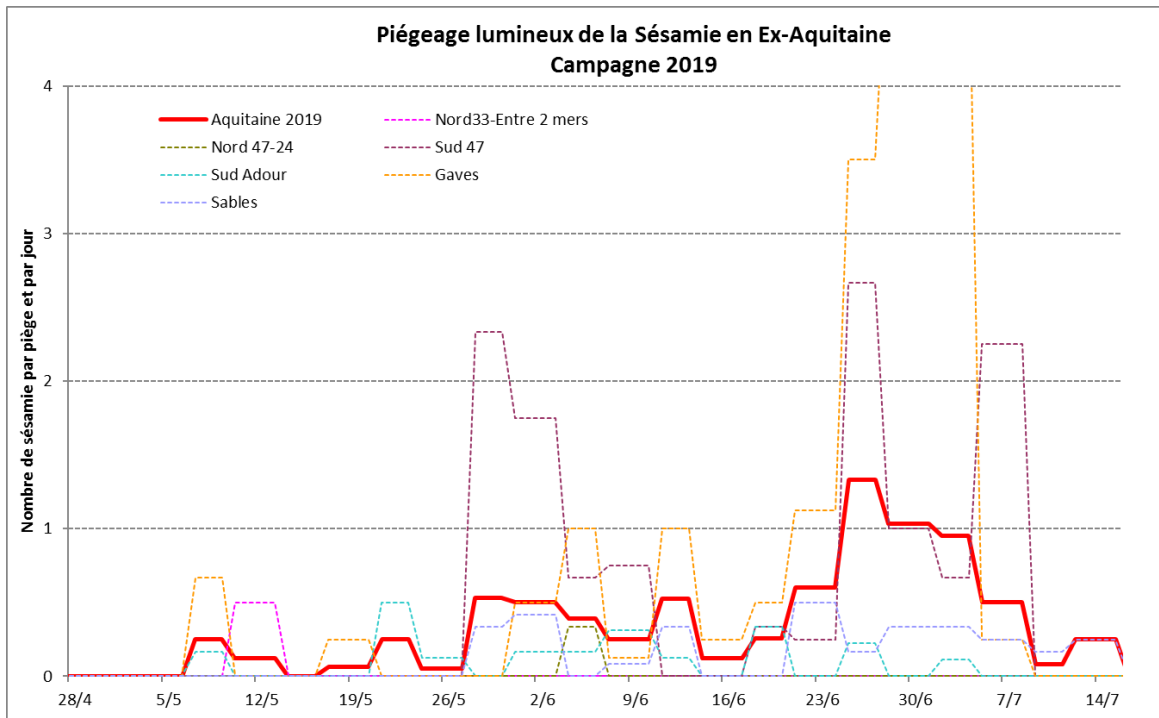
Aurore TAI
Olivier B

16 JUILLET
2019



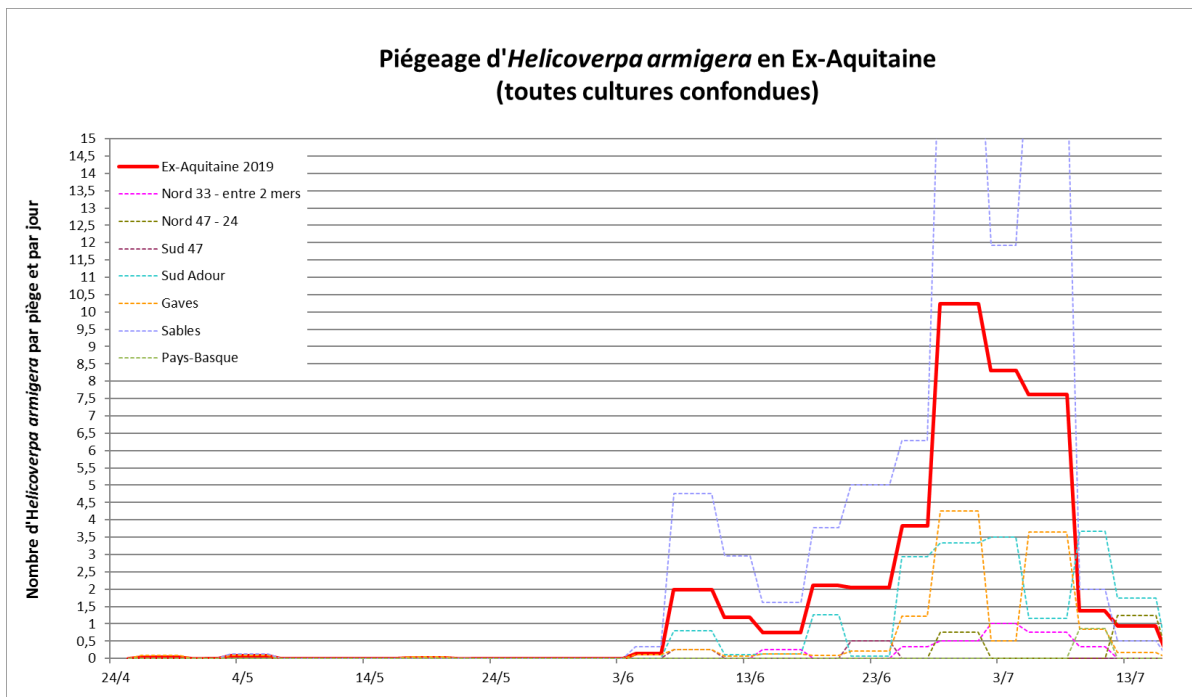
- Piégeage lumineux

Les 11 juillet, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 4 pièges relevés, dans le secteur des Sables. Cette semaine, 1 nouvelle capture dans le seul piège relevé, dans le secteur des Sables.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY16 JUILLET
2019* **HELICOVERPA ARMIGERA**• **Piégeage à phéromones**

Le 11 juillet, **70 papillons** ont été capturés, dans 11 des 17 pièges renseignés, dans le Nord 33 – Entre-deux-Mers, le Sud Adour, les Gaves et dans les Sables et au Pays basque. Cette semaine, **53 captures** ont été enregistrées dans 9 pièges sur les 15 relevés, dans les secteurs nord 47-24, le Sud Adour, les Gaves et les Sables.

• **Piégeage lumineux**

Pas de captures significatives.



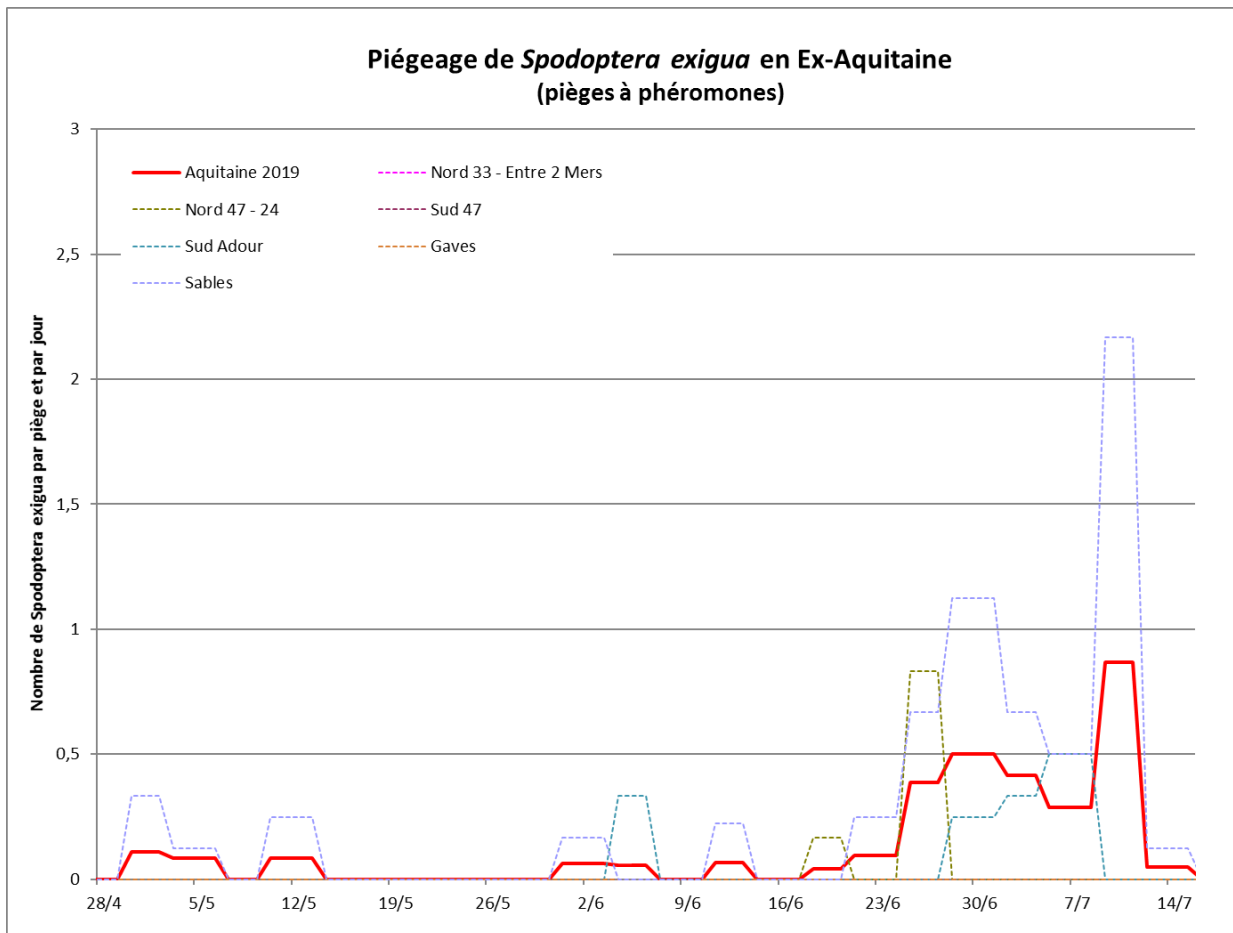
SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

16 JUILLET
2019

✿ **SPODOPTERA EXIGUA**

Le 11 juillet, 13 captures ont été enregistrées dans 2 des 7 pièges relevés, dans les Sables. Cette semaine, 1 capture a été enregistrée dans 1 des 5 pièges relevés, dans le secteur des Sables.



✿ **MAMESTRA BRASSICAE**

Aucune capture depuis la semaine dernière.

✿ **AUTOGRAPHA GAMMA**

Aucune capture depuis la semaine dernière.



SYNTHESE DE PIEGEAGE 2019

Aurore TAILLEUR
Olivier BRAY

16 JUILLET
2019



✿ **VIGILANCE : Organisme Nuisible à suivre de près**

Ravageur très polyphage, *Spodoptera frugiperda* présente une préférence pour les Poaceae. Cette noctuelle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, **maïs**, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, Brassicaceae, cotonnier, Cucurbitaceae, luzerne, oignon, patate douce, Phaseolus, tomate et autres Solanaceae (aubergine, Capsicum, tabac) ainsi que sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, œillet et Pelargonium).

En général, les larves sont conditionnées à la plante-hôte sur laquelle elles sont alimentées en premier, souvent la plante sur laquelle les œufs ont été pondus.

Spodoptera frugiperda est une espèce tropicale à subtropicale qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches en été. La région méditerranéenne convient à l'établissement de cette espèce et une large gamme d'hôtes potentiels est présente ; elle pourrait aussi être un ravageur des serres, mais ceci semble moins probable.

Pour plus de dégâts sur son cycle de développement, sa répartition géographique, les dégâts engendrés, etc., voir fiche phytosanitaire en pièce jointe.

La décision d'exécution 2018/368 a imposé la mise en place d'un **plan de surveillance** annuel pour *Spodoptera frugiperda* jusqu'au 31 mai 2020. La décision d'exécution prévoit que la surveillance soit annuelle et officielle et qu'elle doit viser les végétaux hôtes et notamment les cultures de maïs.

Nous vous invitons à veiller aux **éventuels dégâts foliaires sur les maïs qui seraient notamment en bord de route.**

Tout symptôme ou suspicion de présence pour cet Organisme Nuisible doit être immédiatement communiqué à la FREDON Aquitaine :

- piegeage@fredon-aquitaine.org
- 05.56.37.94.76

Ces données seront reprises dans les différentes éditions de BSV Nouvelle – Aquitaine : Légumes de plein champ et d'industrie – Grandes Cultures et Maraîchage – Pomme de terre.